



Au Collège des Bourgmestre et Échevins / Au
Collège communal
A l'attention du Service Population

Aux sociétés informatiques

Votre correspondant Zisso Borakis	Tél. 02 518 20 98	Vos références	Annexes
E-mail IPIB-RelationsExterieures@rrn.fgov.be	Fax 02 518 25 98	Nos références III/4045044	Bruxelles 6 août 2021

**Instructions pour la tenue à jour des informations au Registre national des personnes physiques. -
TI024: Adresse de référence.- Nouveau code pour personne sinistrée.**

Mesdames,
Messieurs,

Par circulaire du 27 juillet 2021, nous vous informions de la possibilité d'inscrire les personnes qui ne pourront regagner leur résidence principale en raison de circonstances exceptionnelles (situation d'urgence et de secours) à une adresse de référence en attendant un relogement.

Afin de pouvoir enregistrer ces personnes et faciliter le suivi de cette population sinistrée par les communes, un nouveau code a été créé au TI024, à savoir le code 0028 – « Personne sinistrée ».

La modification des programmes est active à partir d'aujourd'hui, 6 août 2021.

* * *

Ces modifications seront insérées dans les instructions pour la tenue à jour des informations du Registre national. La dernière version des instructions, mises à jour par type d'information, peut être consultée sur le site Internet du Registre national: <http://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/reglementation/instructions/liste-des-types-dinformation/>.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Wirtz,
Directeur général